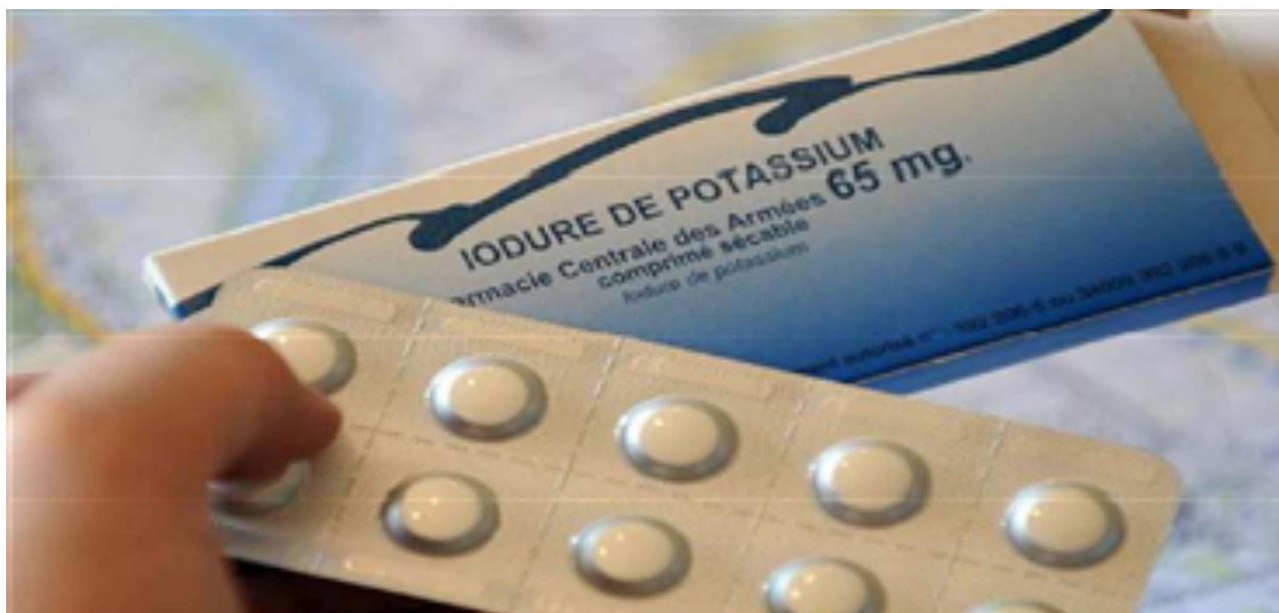


COMMUNE DE FRIESENHEIM

## ANNEXE AU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

### PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODURE DE POTASSIUM EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE OU RADIOLOGIQUE

SEPTEMBRE 2025



# Table des matières

<b>RÉFÉRENCE</b> .....	3
<b>OBJET DU PLAN</b> .....	3
<b>POPULATION CONCERNÉE</b> .....	3
<b>POSOLOGIE SELON L'ÂGE ET COMMENT PRENDRE LE COMPRIMÉ D'IODURE DE POTASSIUM ?</b> .....	4
<b>ALERTE DES COLLECTIVITES – SCHEMA D'ORGANISATON – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF</b> .....	4
<b>RÉPARTITION ET DOTATIONS EN COMPRIMÉS</b> .....	5
<b>INFORMATION - ALERTE DE LA POPULATION</b> .....	5
<b>PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION DES COMPRIMÉS</b> .....	6
<b>ANNEXES</b> .....	8
ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LA PRISE D'IODE ET CONSIGNES D'UTILISATION .....	8
FICHE REFLEXE – LE MAIRE .....	10
FICHE DE POSTE ET DE TÂCHES DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL .....	11
FICHE REFLEXE – LES 3 CENTRES DE DISTRIBUTION.....	13
TABLEAU PERMETTANT LA DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS EN FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE .....	15
FICHE À REMETTRE À CHAQUE ADULTE PERCEVANT INDIVIDUELLEMENT OU AU REPRÉSENTANT DU FOYER FAMILIAL ARRIVANT SUR LE LIEU DE DISTRIBUTION OU AU REPRÉSENTANT D'UNE STRUCTURE COLLECTIVE OU LORS DE LA DISTRIBUTION À DOMICILE .....	16
ETAT RECAPITULATIF DES COMPRIMÉS DISTRIBUÉS PAR CENTRE DE DISTRIBUTION .....	17
FICHE REFLEXE – ECOLE MATERNELLE DE FRIESENHEIM.....	18
FICHE REFLEXE – L'INFORMATION ET LA DISTRIBUTION AUX PERSONNES VULNÉRABLES PAR LE SERVICE TECHNIQUE .....	19
FICHE DE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE À LA POPULATION (FR-ALERT) PAR LE PRÉFET SUR DEMANDE DU MAIRE .....	20
LES COMPTE-RENDUS ET DEMANDES.....	22
LISTE ET PLAN DE RAPPEL DU PERSONNEL .....	23
FORMULAIRE D'AUTORISATION DE RECEPTION DES COMPRIMÉS D'IODE POUR LA COMMUNE DE FRIESENHEIM.....	26
POINTS DE CONTACT .....	28
COMMUNICATION ET MISE À JOUR DU PLAN.....	29

## RÉFÉRENCE

Arrêté du 3 mai 2022 portant approbation du plan de distribution départemental des comprimés d'iodure de potassium / préfecture du Bas-Rhin.

## OBJET DU PLAN

La gestion d'un accident nucléaire ou radiologique majeur nécessite la mise en œuvre de mesures destinées à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives. Suivant les niveaux d'exposition prévus, il peut s'agir notamment d'un confinement, d'une évacuation ou d'une simple restriction de la consommation d'eau (issue d'un captage d'eau potable) et d'aliments.

Dans les zones susceptibles d'être contaminées par l'iode radioactif, la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations en saturant momentanément la glande thyroïde afin d'empêcher la fixation des isotopes radioactifs de l'élément, diminuant ainsi les risques de cancer de la thyroïde.

Le « Plan Communal de Distribution des comprimés d'iode » a pour objectif d'organiser le dispositif de distribution à l'échelle de la commune, il définit :

- 1- la perception par la commune,
- 2- l'alerte de la population et la conduite à tenir pour se rendre sur les lieux de distributions,
- 3- la mise en place d'un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) en mairie,
- 4- l'organisation des centres de distribution sur la commune,
- 5- les contacts à prendre et les comptes-rendus à effectuer,
- 6- la liste et plan de rappel du personnel.

Ce plan prévoit le **dispositif général organisationnel** et **définit les moyens en personnel et matériel** à mobiliser afin d'atteindre les objectifs fixés **en tenant compte** de la **présence d'élèves** ou non à l'école, de **cérémonies religieuses** à Friesenheim – Zelsheim et Neunkirch et de **fêtes ou activités** dans la **salle polyvalente** ainsi que la **plateforme intergénérationnelle de sport**.

## POPULATION CONCERNÉE

Selon les avis émis par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), la distribution doit être ciblée prioritairement sur les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Il s'agit en effet des populations les plus exposées à l'iode radioactif. Au-delà de 40 ans le risque de cancer de la thyroïde après exposition accidentelle est plus faible et le risque de présenter des troubles cardiovasculaires augmente. Cependant aucune étude scientifique robuste sur la balance bénéfices/risques sur ces populations n'a été menée.

Tenant compte des facteurs sociologique, psychologique et organisationnel, la doctrine française prévoit l'accès aux comprimés d'iode à toute la population y compris les plus de 40 ans. Ce médicament doit être pris dans des circonstances exceptionnelles. Il est destiné à prévenir l'accumulation d'iode radioactif dans la thyroïde en cas de rejet radioactif dans l'atmosphère.

## POSOLOGIE SELON L'ÂGE ET COMMENT PRENDRE LE COMPRIMÉ D'IODURE DE POTASSIUM ?

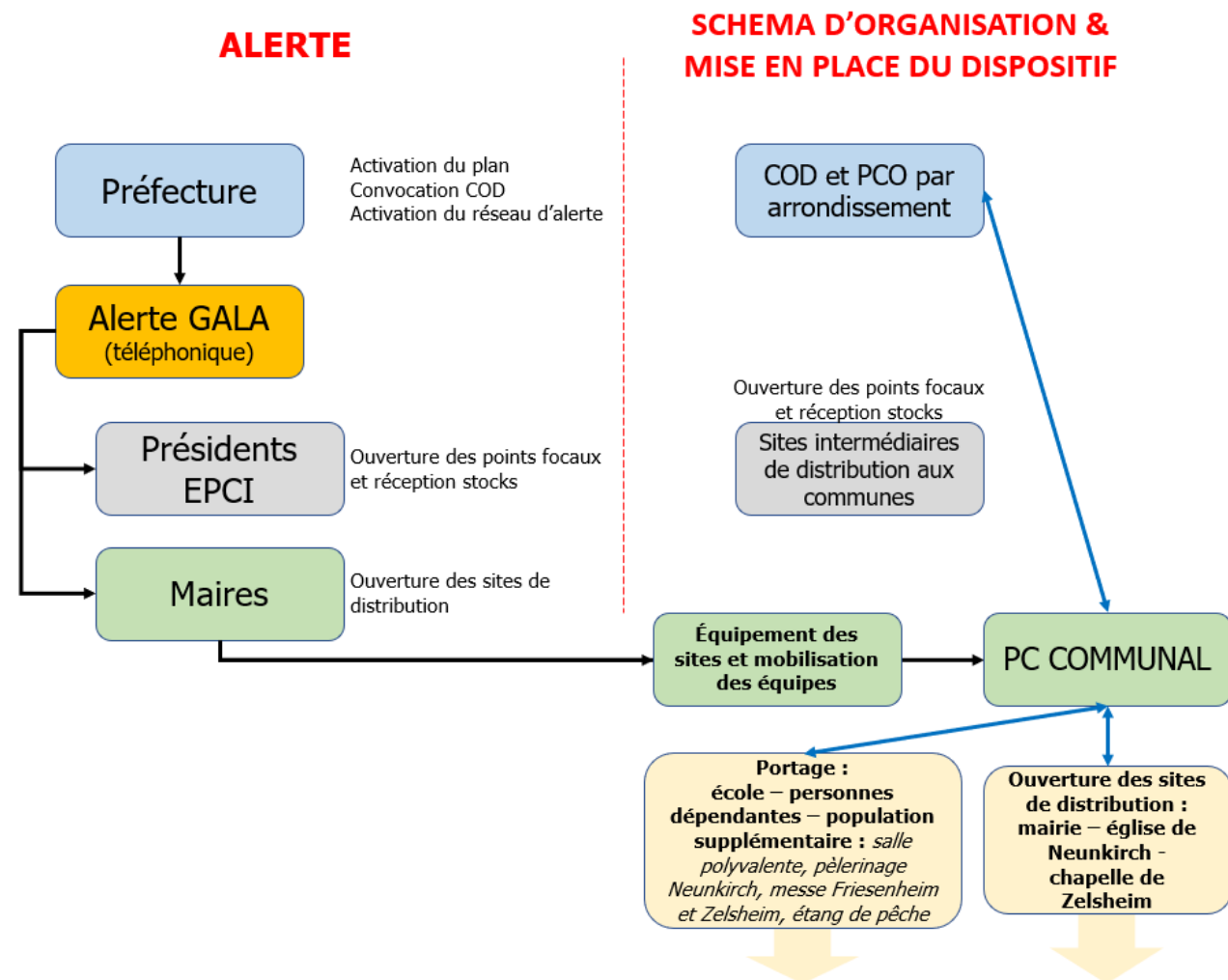
	Comprimé à 65 mg
Personne de plus de 12 ans	2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 3 à 12 ans	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 1 mois à 3 ans	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant jusqu'à 1 mois	1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

### Remarque :

Lors de la distribution et pour éviter toute perte de temps, la dotation pour les nourrissons (moins d'un mois) et bébés de 1 mois à 3 ans est prévue par remise d'1 comprimé complet.

La personne retirant les comprimés pour un nourrisson ou un bébé devra bien être informée de la méthode pour couper le comprimé et de la posologie à appliquer aux enfants (1/4 de comprimé pour un nourrisson ou 1/2 comprimé pour un bébé) en prenant bien en considérant le document d'information en annexe (ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LA PRISE D'IODE ET CONSIGNES D'UTILISATION).

## ALERTE DES COLLECTIVITES – SCHEMA D'ORGANISATION – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF



COD : Centre Opérationnel Départemental

GALA : système d'alerte Gedicom GALA (groupes maires, président d'EPCI, sous-préfets et services)

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

PCO : Poste de Commandement Opérationnel au niveau de la sous-préfecture

PC : Poste de Commandement

PCC : Poste de Commandement Communal

## RÉPARTITION ET DOTATIONS EN COMPRIMÉS

Nombre de boîtes affectées à Friesenheim :

- **19 boîtes** soit 190 comprimés pour les personnes prioritaires.
- **96 boîtes** soit 960 comprimés pour couvrir 100 % de la population.
- **Total : 115 boîtes** soit 575 x 2 comprimés (mais 1 seul comprimé à distribuer pour les enfants jusqu'à 12 ans).

REPARTITION de la population selon le recensement de 2020			
FRIESENHEIM	ZELSHEIM	NEUNKIRCH	Total
447	150	20	<b>617</b>
Allocation des boîtes par centre de distribution			
79 boîtes	29 boîtes	4 boîtes	<b>112 boîtes</b>
Reliquat de 3 boîtes pour la distribution aux personnes vulnérables. Les compléments demandés à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ( <b>3CE</b> ) pour la population supplémentaire seront affectés aux centres de distribution ou distribués en conduite.			

**Personnes prioritaires** : enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.

**Population supplémentaire** : école, salle polyvalente, pèlerinage Neunkirch, messe Friesenheim, étang de pêche, etc.

### DÉCLENCHEMENT DU PLAN

Le maire, ou son représentant présent, alerté par le serveur téléphonique de la préfecture, déclenche, **de toute urgence et toutes affaires cessantes, le plan communal de distribution des comprimés d'iode de potassium** et active le **personnel communal** et les **conseillers municipaux** (voir annexe Liste et plan de rappel du personnel) pour mettre sur pied le Poste de Commandement Communal (PCC) et 3 centres de distribution (voir annexes : fiche réflexe et de tâches du poste de commandement ainsi que la fiche réflexe des centres de distribution).

### INFORMATION - ALERTE DE LA POPULATION

Le maire, ou son représentant suite au message reçu de la Préfecture, **diffusent l'alerte** avec le message suivant sur le site Internet et la page Facebook de la commune :

À la suite de l'incident survenu à ....., le .....(date), à ..... (heure) et la probabilité de rejets radioactifs, le préfet du Bas-Rhin a décidé de déclencher le dispositif départemental ORSEC Iode.

Vous êtes invité à rejoindre les centres de distribution en **mairie (habitants de Friesenheim centre) Friesenheim, salle des pèlerins (habitants de Neunkirch)** et à la **chapelle pour Zelsheim** pour recevoir les comprimés d'iode stable.

Il vous est rappelé les conseils suivants :

- attendez qu'un nouveau message, vous informant de l'ouverture des centres de distribution, soit diffusé pour vous y présenter,
- afin de limiter un afflux important de population vers les centres de distribution, il est demandé à chaque famille qu'un seul représentant vienne récupérer les comprimés d'iode,
- l'équipe communale remettra les comprimés aux personnes ne pouvant pas se déplacer (pour les personnes au-delà de soixante ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes. Les comprimés ne seront donc pas distribués à ces personnes sauf si elles en font la demande en mairie après le déclenchement du plan et en fonction des stocks disponibles),
- après avoir obtenu les comprimés d'iode stables, restez confiné chez vous en fermant portes et fenêtres,
- évitez tous déplacements,
- restez à l'écoute de la radio Ici Alsace (ex France Bleu) 101,4 MHz pour connaître les consignes à suivre,
- suivez nos informations sur notre site Internet et notre page Facebook,

- évitez la consommation de produits alimentaires provenant de la zone contaminée,
- attendez le signal de fin d'alerte des autorités pour sortir.

Date

**Le Maire**

**Remarque :** lorsque les centres de distribution sont activés et qu'ils sont sur le point de recevoir les comprimés, publier un nouveau message indiquant à la population qu'elle doit se rendre dans leur centre de distribution afin de recevoir les comprimés.

Un message générique doit également être diffusé via le panneau d'information électronique de la mairie (tous les autres messages seront supprimés ou suspendus) :

*URGENT - Plan distribution IODE activé. Voir site Internet - page Facebook commune.*

**Le maire, en raison de la difficulté rencontrée dans notre commune, peut demander au Préfet le déclenchement de l'alerte Fr-Alert (voir annexe FICHE DE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE À LA POPULATION FR-ALERT PAR LE PRÉFET SUR DEMANDE DU MAIRE).**

Le maire, ou son représentant, alerte l'école durant les jours et heures de classe ainsi que le pèlerinage de Neunkirch.

Le maire, ou son représentant, **met en œuvre le plan de rappel des personnels** élus, personnel communal ainsi que l'amicale des pompiers et la réserve communale de sécurité civile (RCSC).

**Modalités de distribution des comprimés d'iode :**

- Centre de distribution de Friesenheim : mairie pour la population de Friesenheim
- Centre de distribution de Zelsheim : chapelle pour la population de Zelsheim
- Centre de distribution de Neunkirch : salle des pèlerins pour la population de Neunkirch
- Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, contactez la mairie au 03 88 58 50 20.

**Recommandations :**

- Afin de limiter un afflux important de population vers les centres de distribution, il est demandé à chaque famille qu'un seul représentant vienne récupérer les comprimés d'iode.
- Après avoir obtenu les comprimés d'iode, restez confiné chez vous en fermant portes et fenêtres.
- Évitez tous déplacements.
- Restez à l'écoute de la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz pour connaître les consignes à suivre.
- Suivre les informations sur les moyens de communication de la commune et éviter d'appeler la mairie.
- Évitez la consommation de produits alimentaires provenant de la zone contaminée.
- Attendez le signal de fin d'alerte des autorités pour sortir.

## **PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION DES COMPRIMÉS**

Si lors du déclenchement du plan, des manifestations diverses ont lieu dans la commune, il convient d'évaluer le nombre de participants et de demander au PCO (sous-préfecture) le besoin supplémentaire en comprimés.

Dès que l'allotissement est réalisé par la 3CE, celle-ci invite par téléphone (mairie 0388585020 ou 21 ou 22 ou numéro qui sera communiqué en conduite) la commune à venir prendre en compte son lot de comprimés et ultérieurement le lot complémentaire s'il est accordé par le PCO et dès qu'il est prêt.

Le maire ou un représentant identifié dans ce plan perçoit les comprimés au point focal de distribution :

Atelier intercommunal  
1 rue des 11 Communes  
67232 BENFELD Cedex  
Tél / courriel : voir annexe « Points de contact ».

Si une autre personne devait être désignée pour récupérer les boîtes de comprimés, une autorisation devra être renseignée et signée par une autorité de la commune, le cachet de la commune devra être apposé (voir

annexe FORMULAIRE D'AUTORISATION DE RECEPTION DES COMPRIMÉS D'IODE POUR LA COMMUNE DE FRIESENHEIM).

À réception des boîtes de comprimés, un bordereau est signé par les deux parties.

Bordereau de remise de la dotation des comprimés d'iode au maire ou à son représentant	
Point Focal :	
NOM, Prénom de la personne remettant les lots :	
Nombre de boîtes remises :	
Pour la commune de :	
Boîtes données à M/Mme :	
Fonction :	
A (lieu) :	
Le (date) :	
Signature du donneur attestant de la remise des comprimés	Signature du receveur attestant de la remise des comprimés

# ANNEXES

## ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LA PRISE D'IODE ET CONSIGNES D'UTILISATION

**(Fiche recto-verso à remplir et distribuer lors de la remise des comprimés)**

Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poissons, viandes, fruits, lait...). En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif provenant d'une réaction physique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement.

Comment un comprimé d'iodure de potassium protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. Prendre un comprimé d'iode stable avant ou moins de 24 heures après les rejets d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. La thyroïde est alors préservée.

Quand doit-on prendre un comprimé d'iodure de potassium ?

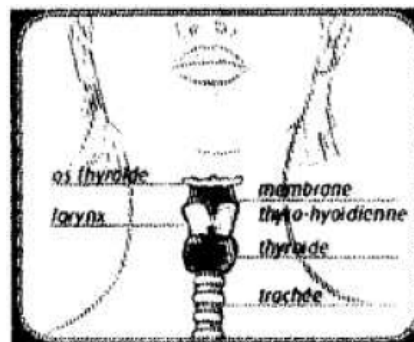
Le comprimé d'iodure de potassium doit être pris uniquement et immédiatement à la demande des autorités locales, en France le Préfet. Son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant le rejet d'iode radioactif et au plus tard 24 heures après exposition.

Qu'est-ce que la thyroïde ?

C'est une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou.

La thyroïde fabrique les hormones thyroïdiennes qui jouent un rôle essentiel chez l'homme : croissance, développement intellectuel...

Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et ce, dès la vie intra-utérine.



-----  
Madame, Monsieur,

Il vous a été remis ..... comprimés (quantité de comprimés d'iode donnée) correspondant à la composition familiale déclarée et aux posologies correspondantes. Ces comprimés doivent être pris immédiatement par l'ensemble des membres de votre famille dès votre retour à domicile, sur la base des consignes qui vous sont remises également.

## Consignes d'utilisation des comprimés d'iode dosés à 65 mg

Veuillez lire attentivement l'intégralité de ce document avant de prendre un comprimé d'iode





En cas d'accident nucléaire, des rejets d'iode radioactif dans l'air peuvent se produire. Les comprimés d'iode stable (iodure de potassium) protègent la glande thyroïde contre les effets de l'iode radioactif, pendant 24 heures.

### QUAND ?

Pour être efficaces les comprimés d'iode doivent être pris au bon moment.  
**Absorber les comprimés d'iode UNIQUEMENT SUR ORDRE DU PREFET**  
(relayé par radio, TV, véhicules avec haut-parleur...)

### COMMENT ?

Dissoudre les comprimés d'iode dans une boisson, ou les avaler directement, **en 1 prise**.

	<b>Adulte (y compris femmes enceintes et allaitant) et enfants de plus de 12 ans :</b> 2 comprimés d'iode
	<b>Enfant de 3 à 12 ans :</b> 1 comprimé d'iode
	<b>Enfant de 1 mois à 3 ans :</b> 1/2 comprimé d'iode
	<b>Enfant de moins de 1 mois :</b> 1/4 de comprimé d'iode

Après dissolution du comprimé d'iode dans une boisson (eau, lait, jus de fruits), la solution obtenue ne peut être conservée et doit être prise immédiatement. Cette dissolution permet de diminuer le goût métallique.

<b>Contre-indications</b>	<i>En dehors d'une allergie connue et de quelques pathologies immunologiques préexistantes rarissimes (dermatites herpétiformes ou vascularites hypo complémentaires), il n'y a pas de contre-indications à l'administration d'iodure de potassium.</i>
<b>Précautions d'emploi</b>	<i>Si vous avez eu une réaction antérieure lors d'une injection d'un produit iodé de contraste radiologique, de l'emploi d'un antiseptique à base d'iode sur la peau, ou de la consommation de poissons, de crustacés ou de mollusques, ainsi que chez les sujets porteurs de goitres anciens, un avis médical est souhaitable avant la prise de comprimés d'iode. Il est recommandé que les femmes enceintes ou allaitant, les nourrissons et enfants de moins de un an, les personnes ayant un antécédent ou une pathologie thyroïdienne en cours, consultent un médecin après la prise de comprimés d'iode, dès que la situation le permettra.</i>
<b>Interactions avec d'autres médicaments</b>	<i>Si vous devez prendre un médicament antiacide, vous devez différer la prise de ce médicament d'au moins deux heures après la prise d'iode, car il peut réduire l'efficacité de l'iode.</i>
<b>Effets indésirables</b>	<i>Il peut exceptionnellement être observé des effets indésirables, notamment : poussées de fièvre, douleurs articulaires, éruptions cutanées transitoires et spontanément régressives, réactions allergiques (œdème, trouble respiratoire). En cas de manifestation d'effets indésirables, demandez un avis médical.</i>

### AUTRES ACTIONS DE PROTECTION

D'autres actions de protection contre les risques liés aux rejets radioactifs pourront être prescrites par le préfet :

- La mise à l'abri et à l'écoute des médias à l'intérieur d'un bâtiment en dur, en fermant les portes et les fenêtres et en arrêtant les ventilations mécaniques.
- L'évacuation, en fonction de l'importance des rejets et de l'évolution de la situation.

**Dans tous les cas, vous devez garder les comprimés d'iode à portée de main.**

### Comment couper un comprimé ?

1. Laissez le comprimé dans son emballage.
2. Découpez la plaquette autour du cachet pour l'isoler.
3. Posez le cachet dans son emballage, la partie transparente face à vous.
4. Mettez le couteau sur le trait.
5. Appuyez fort dessus.
6. Recommencez une deuxième fois dans l'autre sens pour avoir 4 morceaux de cachet.



## FICHE REFLEXE – LE MAIRE

**Dès réception de l'information** de déclenchement du plan, le maire ou son remplaçant doit :

**activer** le plan communal de distribution des comprimés d'iode de potassium,

**mettre en œuvre le plan** de rappel des personnels communaux, des élus et si besoin obtenir des renforts en personnel (réserve communale de sécurité civile, amicale des pompiers),

**activer** le Poste de Commandement Communal,

**répartir les missions** à chacun des personnels en fonction des tâches à accomplir préalablement définies en s'appuyant au besoin sur l'adjoint coordonnateur des opérations.

- Mettre en œuvre, sans délai l'alerte de la population (dont école, pèlerinage, salle polyvalente...).
- Engager les moyens municipaux nécessaires à l'activation des 3 centres de distribution (équipe d'accueil et de distribution, signalétique, configuration des locaux pour la prise en charge de la population...) selon ce plan.
- Communiquer au Poste de Commandement Opérationnel (PCO) de la sous-préfecture, le nom et l'adresse de chaque site de distribution avec les coordonnées téléphoniques pour y joindre son responsable.
- Adresser des **demandes supplémentaires en comprimés** auprès du Poste de Commandement Opérationnel (sous-préfecture) (si école, cérémonie à Neunkirch ou activité dans la salle polyvalente...).
- Recueillir ou faire recueillir, après information de la 3CE (point focal de distribution), le stock de comprimés attribués et demandés en supplément si besoin.
- Remettre au chef de centre de distribution ou faire acheminer ces comprimés vers les 3 centres de distribution qui seront ouverts à la population, dans les meilleurs délais possibles.
- Assurer la distribution auprès de la population et le portage aux personnes vulnérables de la commune.
- Informer régulièrement le PCO (sous-préfet territorialement compétent) ou directement le COD en cas d'urgence absolue de tout élément pouvant nuire au bon fonctionnement du site, tant au niveau de l'organisation que des moyens ou de la sécurité.

**Rendre compte de la distribution** au PCO.

# FICHE DE POSTE ET DE TÂCHES DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

## MISSIONS

Le **Poste de Commandement Communal (PCC)**, parfois appelé cellule de crise, est le **lieu de décision, d'attribution des missions, de coordination, de suivi de la situation et de mise en œuvre des actions**. Il est activé 24h/24 durant la période de crise.

Il est **en contact** avec la **communauté de commune** (point focal de distribution des comprimés) et avec les **autorités** (Centre Opérationnel Départemental – Préfecture, Poste de commandement Opérationnel – sous-préfecture), il peut leur adresser des demandes et transmet les comptes-rendus.

Il **répartit les comprimés**, selon le tableau **page 5**, entre les 3 centres de distribution en intégrant la population supplémentaire éventuelle (demande à faire par le maire, voire fiche réflexe – Le maire) ainsi que les comprimés à délivrer par le service-technique à la population déclarée vulnérable (voir le registre des personnes vulnérables stocké dans le coffre-fort de la mairie).

**La secrétaire** tient la main courante sur ordinateur avec projection sur écran ou sur un tableau à feuilles en mode dégradé.

Cette main courante permet de suivre les actions engagées, les demandes, les appels, l'exécution des comptes-rendus. Il s'agit d'un véritable tableau de suivi de tout ce qui se passe au sein de la commune dans le cadre de la distribution des comprimés.

La conservation des informations est importante tant en phase opérationnelle pour retrouver un élément particulier, qu'a posteriori au titre de la traçabilité juridique des événements. Chaque information enregistrée doit être accompagnée au minimum de l'heure de survenance ou de réalisation et son origine.

Cadre de la main courante :

MAIN COURANTE								
N°	Date et heure ex. 17:53 1 JUIN DateHeureminutesMois	Objet : Compte-rendu de/à Action Appel reçu/donné...	Origine / destinataire	Explication	Responsable	Moyens engagés	Priorité	Action réalisée : si oui Date et heure
1	211108AOUT	Appel tél.	Mme X, rue.. Tél. :	Demande...	xx	ST	1/3	211227AOUT



20250821\_Exemple\_  
main\_courante.xlsx

Tout le travail effectué sur ordinateur doit être enregistré sur le serveur dossier Public N:\10 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE\_PLAN IODE\IODE.

Des réunions succinctes permettent de faire le point de la situation et d'étudier/proposer les actions à accomplir. Ces réunions sont mentionnées dans la main courante.

Les comptes-rendus d'action communale (notés sur la main courante) sont numérotés et horodatés, ils formalisent les principales informations/demandes recueillies, les actions engagées et les décisions prises. Certains comptes-rendus sont à réaliser et à adresser au PCO ou COD.

## MISSIONS DU SERVICE TECHNIQUE :

Le service technique dépend du PCC, dès l'alerte déclenchée, le personnel présent se rend au PCC pour récupérer les documents à remettre aux centres de distribution de Zelsheim et Neunkirch.

Il installe ensuite et fournit l'équipement aux deux centres de Zelsheim et Neunkirch et met en place le fléchage et la signalisation.

### À la demande du PCC :

- il participe à l'information et l'alerte de la population et à la distribution des comprimés pour les personnes fragiles et isolées, à l'école et sur les lieux où du public est rassemblé (salle polyvalente, pèlerinage, église, etc.) et fait remplir et collationne les fiches de distribution, remet le bordereau de réception des comprimés ainsi que la feuille avec les consignes d'utilisation des comprimés.
- Il remet les fiches de distribution renseignées au PCC.
- il achemine les comprimés vers les centres de distribution de Zelsheim et Neunkirch si les responsables ne sont pas en mesure de le faire.

Il reste en contact permanent avec le PCC.

## **PERSONNEL**

Dès l'alerte reçue par les intéressés, ceux-ci rejoignent la mairie afin d'activer le PCC. Il est composé de :

- maire
- 2 adjoints (N° 1 et 3)
- secrétaire de mairie
- ATSEM
- service-technique

Les membres de l'**amicale des pompiers** et de la **réserve communale de sécurité civile** rejoignent le PCC avant d'être dispatchés éventuellement sur les autres sites ou employés pour des missions spécifiques.

## **IMPLANTATION ET EQUIPEMENTS**

Dans le cadre du plan de distribution des comprimés d'iode, le PCC est implanté en **mairie de Friesenheim**, 20 rue principale.

Il s'installe dans les bureaux du maire, des adjoints et du secrétariat.

Le centre de coordination est dans le bureau des adjoints. Il est doté de deux ordinateurs (adjoints et association foncière), de tableaux à feuilles, d'un walkie-talkie pour être en contact avec le service-technique et les centres de distribution de Zelsheim et Neunkirch.

### MATÉRIELS dans le cadre du plan iode

#### PCC :

- 2 tableaux à feuilles,
- 4 Walkie Talkies (1 pour le PCC, 1 pour les centres de distribution de Zelsheim et Neunkirch, 1 pour le service technique),
- moyens de la mairie (ordinateurs, vidéoprojecteur, téléphones),
- 3 caisses avec le petit équipement et les documents des centres de distribution.

#### Service-technique :

- véhicule du service technique,
- fléchage et signalisation des 3 centres de distribution,
- 3 tables et bancs (pompiers) pour chaque centre de distribution,
- mégaphone,
- 1 walkie-talkie et 2 caisses des centres de distribution de Zelsheim et Neunkirch, à prendre à la mairie.

## FICHE REFLEXE – LES 3 CENTRES DE DISTRIBUTION

**Trois centres de distribution sont mis sur pied, leur dotation en personnel est la suivante :**

- ✓ centre de distribution de Friesenheim (mairie),
- ✓ centre de distribution de Zelsheim (chapelle – **clef en mairie**),
- ✓ centre de distribution de Neunkirch (salle des pèlerins – **clef à demander aux oblats / sœurs**).

Centre de distribution Friesenheim (mairie 20 rue principale) :

- 5 conseillers municipaux : 2 - 3 - 4 - 5 – 9 (voir noms en annexe LISTE ET PLAN DE RAPPEL DU PERSONNEL).

Centre de distribution Zelsheim :

- 4<sup>e</sup> adjoint
- 3 conseillers municipaux : 1 – 6 – 10 (voir noms en annexe LISTE ET PLAN DE RAPPEL DU PERSONNEL).

Centre de distribution Neunkirch :

- 2<sup>e</sup> adjoint
- 2 conseillers municipaux : 7 – 8 (voir noms en annexe LISTE ET PLAN DE RAPPEL DU PERSONNEL).

### MISSIONS

Dès que le maire ou son représentant le mobilise, le responsable de site réceptionne le stock de comprimés et le transporte de préférence lui-même vers le centre de distribution.

Il s'assure de la présence du personnel nécessaire pour les opérations de distribution et informe le PCC.

Il vérifie que les moyens matériels nécessaires ont bien été reçus ou sont disponibles.

Il supervise les opérations de distribution :

- en organisant la file d'attente et en identifiant le public prioritaire,
- en organisant la distribution individuelle en remettant les comprimés en fonction de la posologie, de manière très rapide après avoir vérifié l'âge des personnes concernées dans la famille représentée
- en informant et répondant aux demandes de renseignements de la population :
  - par affichage des indications médicales et du message du maire à la population,
  - par orientation si nécessaire vers un pharmacien pour des personnes demandant des conseils particuliers.

Il rend compte au poste de commandement en mairie :

- de son numéro de téléphone qui sera communiqué au PCO,
- du démarrage de la distribution,
- de toute difficulté,
- de la fin de la distribution,
- d'un éventuel besoin supplémentaire de comprimés ou d'excédent de stock non utilisé.

### MATÉRIEL

- tables,
- chaises,
- containers de récupération des déchets (emballages plastiques et cartons),
- caisse contenant :
  - l'inventaire du contenu,
  - le plan communal de distribution des comprimés d'iode,
  - les éléments d'information sur la prise d'iodes et consignes d'utilisation à afficher,
  - les éléments d'information sur la prise d'iodes et consignes d'utilisation à faire remplir,
  - L'état récapitulatif de distribution des comprimés d'iode,
  - le tableau permettant la distribution de comprimés en fonction de la composition de la famille,
  - de quoi écrire (crayons, papier, cahier d'événements, paire de ciseaux, ruban adhésif),
  - 1 walkie-talkie (à ajouter à la caisse lors de sa récupération) pour être en liaison avec le PCC et ne pas encombrer le réseau téléphonique de la mairie.
- Les panneaux signalisations sont mis en place par le service technique.

## **ORGANISATION**

Chaque centre doit disposer :

- d'un point d'accueil et d'information qui gère la file d'attente, identifie le public prioritaire, oriente le public et distribue les fiches à renseigner par les représentants des familles,
- d'une zone permettant aux familles de remplir les documents,
- du point de distribution des comprimés qui collationne les fiches de distribution, remet le bordereau de réception des comprimés ainsi que la feuille avec les consignes d'utilisation des comprimés. Il tient également à jour un tableau bilan de la distribution permettant de connaître combien de personnes ont été fournies en comprimés.

## TABLEAU PERMETTANT LA DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS EN FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nb de comprimés	Moins de 12 ans										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
3	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
4	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
5	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
6	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
7	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
8	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
9	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
10	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

→ Exemple :

- Famille de 5 personnes - 2 enfants de moins de 12 ans et 3 personnes de plus de 12 ans.

2 enfants de moins de 12 ans

Nb de comprimés	Moins de 12 ans										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
3	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
4	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
5	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
6	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
7	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
8	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
9	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
10	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

3 personnes de plus de 12 ans et plus

8 comprimés à distribuer

### Rappel : POSOLOGIE SELON L'ÂGE

Personne de plus de 12 ans	2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	
Enfant de 3 à 12 ans	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	
Enfant de 1 mois à 3 ans	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	Distribuer 1 comprimé
Enfant jusqu'à 1 mois	1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	

**FICHE À REMETTRE À CHAQUE ADULTE PERCEVANT INDIVIDUELLEMENT OU AU REPRÉSENTANT DU FOYER FAMILIAL ARRIVANT SUR LE LIEU DE DISTRIBUTION OU AU REPRÉSENTANT D'UNE STRUCTURE COLLECTIVE OU LORS DE LA DISTRIBUTION À DOMICILE**

**À remplir par le représentant percevant les comprimés.**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse :

.....

Nombre d'adultes et d'enfants concernés par la distribution :

- Adultes (s) .....
- Enfant (s) de moins de 12 ans .....

**À remplir par la personne assurant la remise des comprimés.**

- Nombre de comprimés remis .....

Signature de la personne recevant le nombre de comprimés indiqué ci-dessus :

**CETTE FICHE EST CONSERVEE PAR LE CENTRE DE DISTRIBUTION**



## FICHE REFLEXE – ECOLE MATERNELLE DE FRIESENHEIM

Sur ordre hiérarchique, le responsable de l'établissement organise la distribution aux enfants et au personnel à partir d'une livraison effectuée par l'équipe communale.

Il exclura de cette distribution les enfants pour lesquels les parents auront préalablement signalé une intolérance à l'iode ou un refus d'administration de médicament.

Il lui appartient également d'organiser le confinement des élèves si telle est la consigne, ou de fermer l'école si nécessaire.

Cette distribution avec demande d'absorption autoritaire avec un verre d'eau aux enfants, sur ordre préfectoral, relayé par l'Inspection d'Académie, sans l'obtention d'une autorisation parentale écrite, s'appuie sur l'avis du 7 octobre 1998 du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, section de la radioprotection, sur la prévention des conséquences d'une contamination du public par les isotopes radioactifs de l'iode au moyen d'iode stable, qui considère « comme non réaliste de faire dépendre la prise de comprimé (d'iode) d'une consultation médicale en temps réel ».

Le responsable de l'établissement :

- réceptionne le stock de comprimés qui lui est confié par le maire ou son représentant. Il vérifie que le stock est en adéquation avec les besoins de la population qu'il dessert,
- s'assure de la présence de l'effectif nécessaire pour les opérations de distribution,
- vérifie que les moyens matériels nécessaires sont disponibles : tables, chaises, containers de récupération des déchets (emballages plastiques et cartons), téléphone (liaison avec le poste de commandement à la mairie,
- organise et supervise les opérations de distribution :
  - o une équipe sécurité : mise en file,
  - o une équipe distribution individuelle : remet les comprimés en fonction de la posologie avec un verre d'eau (c'est la personne qui distribue les comprimés qui se déplace le long de la file d'attente) selon les modalités présentées dans la fiche « Indications médicales »,
  - o une équipe sécurité extérieure : condamne l'accès à l'établissement.,
- rend compte au maire, ou au poste de commandement en mairie :
  - o du démarrage de la distribution,
  - o de toute difficulté,
  - o de la fin de la distribution,
  - o d'un éventuel excédent de stock non utilisé.

Les personnes ayant obtenu leur comprimé sont ensuite mises à l'abri à l'intérieur des locaux.

Les parents sont parallèlement invités à ne pas venir chercher leurs enfants à l'école en dehors des heures habituelles.

## **FICHE REFLEXE – L'INFORMATION ET LA DISTRIBUTION AUX PERSONNES VULNÉRABLES PAR LE SERVICE TECHNIQUE**

Le responsable de l'équipe de distribution du service technique :

- reçoit de la part du PCC, la liste des personnes à livrer en comprimés et le stock de comprimés à distribuer,
- vérifie que le stock est en adéquation avec le recensement des personnes prioritaires à livrer,
- informe et répond aux demandes de renseignements à partir des indications médicales fournies,
- fait remplir la fiche de perception,
- remet les talons de cette fiche ainsi que consignes lors de la distribution des comprimés,
- rend les fiches renseignées au PCC à l'issue de la distribution,
- rend compte au poste de commandement en mairie :
  - o du démarrage de la distribution
  - o de toute difficulté
  - o de la fin de la distribution
  - o d'un éventuel excédent de stock non utilisé.

Pour sa sécurité, l'équipe de distribution ne doit pas disposer d'un stock trop important.



## FICHE DE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE À LA POPULATION (FR-ALERT) PAR LE PRÉFET SUR DEMANDE DU MAIRE

Cette fiche permet à l'autorité municipale de solliciter auprès de l'autorité préfectorale le déclenchement, pour son compte, de FR-Alert.

Le déclenchement de l'alerte doit s'envisager strictement pour faire face à un danger imminent ou en cours, susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes présentes sur la zone d'aléa.

Une fois complétée, cette fiche doit être transmise par courriel (pour authentifier son auteur), et doublée d'un appel téléphonique pour s'assurer de sa bonne réception.

Une notice d'aide au remplissage est disponible à la suite de la fiche.

### I - IDENTIFICATION

- a. Saisine effectuée – date : / / heure : H .
- b. Identité du demandeur (Prénom Nom) :
- c. Fonction :
- d. Téléphone : 03 88 58 50 20 (mairie), 03 88 58 50 21 (maire) et ...
- e. Courriel : mairie@friesenheim.fr et ...

### II - NATURE ET LIEU DE L'EVENEMENT

- f. Type d'évènement : risque radiologique
- g. Localisation de l'évènement : commune de Friesenheim
- h. Zone d'alerte pour la population (au plan en fin de fiche) :
  - Centre du cercle : Lon 7.657673 Lat 48.307074,
  - Rayon en mètres : 2 800.

### III - CHOIX DU VECTEUR

- i. SMS géolocalisé pour les téléphones 2 G à 5 G.
- j. Diffusion cellulaire pour les téléphones 4 et 5 G avec signal sonore.

### IV - MESSAGE D'ALERTE

- k. Durée de diffusion souhaitée (par défaut 60 minutes) : 60 minutes.
- l. Message :
  - ALERTE : Plan distribution IODE activé
  - Message du maire de Friesenheim
  - Friesenheim - Zelsheim - Neunkirch.
  - Consigne : Consulter le site Internet et la page Facebook de la commune.

### V - PARTIE RÉSERVÉE À LA PRÉFECTURE

m. Personnel de la préfecture ayant traité l'information (grade/nom) : \_\_\_\_\_  
Important : toute fiche doit faire l'objet d'une relecture par un membre du corps préfectoral.

- n. Déclenchement de l'alerte - Date : / / Heure : H
- o. Le déclenchement ou non déclenchement doit être mentionné sur Synergi, accompagné de la présente fiche.

**Zone d'alerte souhaitée :**



## LES COMPTE-RENDUS ET DEMANDES

COMMUNE DE FRIESENHEIM

M. Le Sous-préfet

Poste de commandement opérationnel

Cellule Distribution

Courriel : ...

OBJET : Friesenheim - État d'avancement de la distribution de comprimés d'iode

- Distribution commencée : les 3 centres de distribution sont pourvus en comprimés
- Distribution achevée à :
- Demande / motif :
- Difficultés particulières :

Le Maire,

## LISTE ET PLAN DE RAPPEL DU PERSONNEL

**Il convient de lister l'ensemble du conseil municipal, du personnel communal, de l'amicale des pompiers et de la réserve communale de sécurité civile avec les adresses électroniques, géographiques ainsi que les numéros de téléphone.**

**Cette liste doit être mise à jour lors des changements de personnel et/ou de coordonnées.**

### LISTE ET COORDONNÉES DU PERSONNEL

#### Coordonnées des élus :

Fonction	Nom	Prénom	Adresse géographique	Adresse électronique	Téléphone	Présence
Maire						
1 <sup>er</sup> adjoint						
2 <sup>e</sup> adjoint						
3 <sup>e</sup> adjoint						
4 <sup>e</sup> adjoint						
Conseiller 1						
Conseiller 2						
Conseiller 3						
Conseiller 4						
Conseiller 5						
Conseiller 6						
Conseiller 7						
Conseiller 8						
Conseiller 9						
Conseiller 10						

#### Coordonnées du personnel communal :

Fonction	Nom	Prénom	Adresse géographique	Adresse électronique	Téléphone	Présence
Rédacteur territorial						
Agent de maîtrise territorial						
Adjoint technique territorial						
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles						

#### Coordonnées des personnels de l'amicale des pompiers :

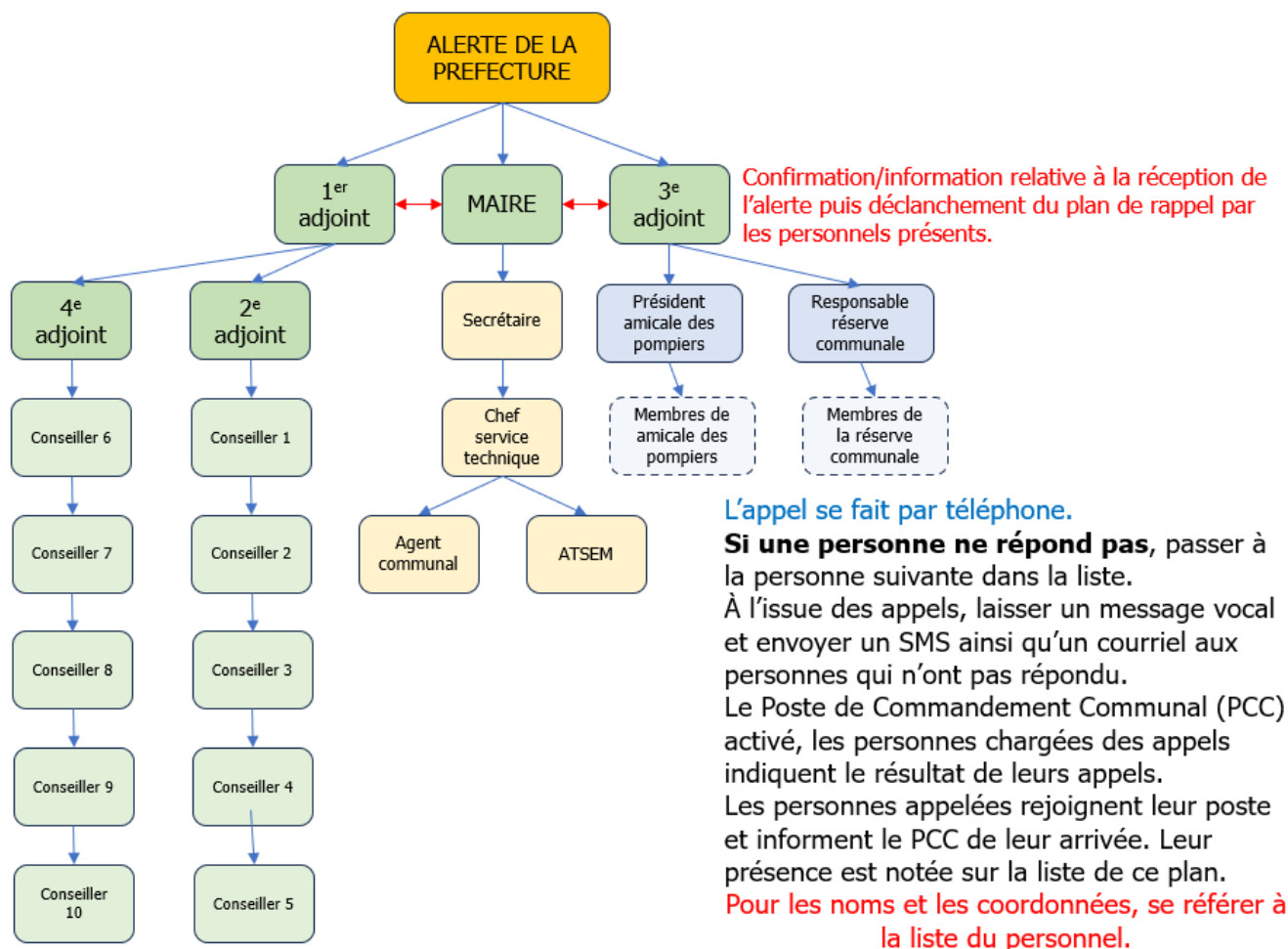
Fonction	Nom	Prénom	Adresse géographique	Adresse électronique	Téléphone	Présence
Président						
Vice-Président						
Secrétaire						
Membre						
Membre						
Membre						
Membre						

**Coordonnées des membres de la réserve communale de sécurité civile (à créer) :**

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse géographique</b>	<b>Adresse électronique</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Présence</b>

En cas de personnel absent, les **membres de l'amicale des pompiers** et de la **réserve communale de sécurité civile** (lorsqu'elle sera créée) pourront être affectés sur les différents centres. Le personnel appelé rejoindra la mairie (PCC). Le maire ou son représentant décidera de leur affectation en conduite avec leurs responsables respectifs.

## PLAN DE RAPPEL DU PERSONNEL



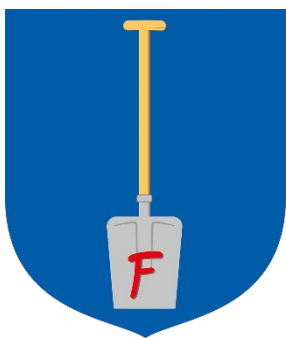
Ficher PowerPoint pour mise à jour de ce plan de rappel :



20250812\_IODE\_Plan\_alerte\_personnel.pptx

**FORMULAIRE D'AUTORISATION DE RECEPTION DES COMPRIMÉS D'IODE POUR  
LA COMMUNE DE FRIESENHEIM**

VOIR PAGE SUIVANTE



Friesenheim, le :

## **AUTORISATION DE RECEPTION DES COMPRIMÉS D'IODE POUR LA COMMUNE DE FRIESENHEIM**

Madame/monsieur

Nom :

.....

Prénom : .....

est autorisé(e) à recevoir les comprimés d'iode au profit de la commune.

Autorité locale :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Cachet et signature :

*Le porteur de ce document sera en mesure de présenter une pièce d'identité pour la remise des comprimés.*

## POINTS DE CONTACT

### **Préfecture**

- Téléphone : 03.88.21.67.68
- Courriel : [pref-defense-protection-civile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@bas-rhin.gouv.fr)

### **Sous-préfecture**

- Téléphone : 03.88.58.83.58
- Courriel : [sp-selestat-erstein@bas-rhin.gouv.fr](mailto:sp-selestat-erstein@bas-rhin.gouv.fr)

### **3CE**

- Téléphone : [president@cc-erstein.fr](mailto:president@cc-erstein.fr)
- Courriel : 03.90.57.89.24 (Cellule de crise) / 03.88.74.50.00 (accueil)

### **École**

- Téléphone : 03.88.74.57.80/03.88.85.46.85
- Courriel : [ecole.friesenheim@estvideo.fr](mailto:ecole.friesenheim@estvideo.fr) / [rpi-friesenheim-witternheim@orange.fr](mailto:rpi-friesenheim-witternheim@orange.fr)

### **Pèlerinage de Neunkirch**

- Téléphone : 03.88.74.80.46
- Courriel : [nd-neunkirch@estvideo.fr](mailto:nd-neunkirch@estvideo.fr)

## COMMUNICATION ET MISE À JOUR DU PLAN

### Communication du plan

La population sera informée de l'existence de ce plan via des publications dans le bulletin d'information communale.

Le plan est remis aux élus et agents, à l'amicale des pompiers pour distribution à ces membres ainsi qu'aux personnes qui constitueront la réserve communale de sécurité civile lorsqu'elle sera créée.

Le plan est consultable sur le site Internet de la commune sans les renseignements personnels.

Un rappel de l'existence de ce plan sera effectué régulièrement (vœux de la municipalité, Friesenheim info, bulletin communal par exemple).

Des exercices de mise en œuvre et de test des procédures seront organisés à la diligence du maire.

### Mises à jour du plan

DATE DE MISE À JOUR	MOTIF
29 septembre 2025	Plan validé par le conseil municipal